

SÉANCE DU 11 JUILLET 2018

Présents : S. CONSTANTIN, N. LAFON, J. LAFON, G. COURATIN, D. DENTON, M. DEBIARD, B. GARCIA-IBAÑEZ, C. SICOT

Excusés : C. SAINT-BÉAT (procuration à B. GARCIA-IBAÑEZ), C. BURON

Secrétaire de séance : Michel DEBIARD

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2018 :

Serge Constantin donne lecture du compte-rendu de la séance du 4 juin 2018.

Il est accepté à l'unanimité.

MOTION :

Les élus votent à l'unanimité la motion jointe demandant à la Région de soutenir les projets portés par Fumel Vallée du lot sur le site de l'usine.

RECRUTEMENT D'UN AGENT TEMPORAIREMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

En raison du départ en congés de notre employé municipal Frédéric MAGNAC, les élus décident d'autoriser monsieur le maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 15 jours pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Délib. 201824

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC :

Les élus votent une modification du règlement de l'occupation de l'espace public pour les marchés. Le tarif qui est appliqué actuellement est de simplement 2 € le m2.

Mais dorénavant, en juillet et août (période des marchés gourmands), les commerçants des marchés devront s'acquitter d'un droit de place de 20 € pour une installation de 16 heures à 23 heures.

La commune continuera de percevoir 2 € mais 18 €/commerçant/soirée seront reversés à l'Association du Comité des Fêtes qui organise et prend en charge l'animation musicale.

Une convention sera signée dans ce sens entre la commune et le Comité des Fêtes

Délib. 201821

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

REGIE PHOTOCOPIES :

Les élus fixent un tarif pour la plastification de documents :

- 0,50 € pour le format A4
- 1€ pour le format A3.

Délib. 201822

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Les élus votent à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 1600 € pour l'AS Capelaine afin d'aider le club pour les dépenses de déplacements causées par le parcours en Championnat de France.

Délib. 201819

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	09	09	09	0	0

ÉCOLE

Une rencontre est à prévoir avec les maires de Biron et Vergt de Biron pour étudier une convention de financement du fonctionnement.

Des travaux de peinture seront faits pendant l'été.

Serge CONSTANTIN est chargé de rechercher le matériel de cuisine nécessaire au restaurant scolaire.

Les travaux de mise en sécurité seront réalisés pendant l'été.

La demande d'un point de ramassage au lieu-dit Bosc-Laroque a été refusée par le Conseil Départemental.

TRAVAUX

Les containers à poubelles de la place du 21 mai 1944 ont été déplacés. Il s'agit d'une expérience pour la durée de l'été. L'aménagement définitif sera revu en septembre.

Les travaux d'aménagement des toilettes publiques sont en cours.

Les panneaux d'entrée de village sont arrivés. Ils devront être posés.

Le devis pour l'achat d'un ordinateur nécessaire pour le nouveau point numérique s'élève à 749 €.

Le géomètre viendra le 17 juillet pour finaliser la vente d'une partie de chemin public à M. et Mme Laurent SAINT-BÉAT.

Le devis pour la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public est en cours de finalisation.

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Suite aux changements (retraite de Marie-France GALLI, congés de Christelle TERRIER, fin des CAE), les emplois du temps des employés sont en cours réfection. Ils seront présentés individuellement à chacun des employés.

Les élus votent à l'unanimité le passage de Laurine BALSE à 32 heures.

RESTAURANT LE PALISSY

Suite au différend concernant le règlement de la taxe d'occupation de l'espace public, le nouveau règlement a été expliqué à Mme et Mr FOGLI.

DEMANDE

Nadine LAFON informe les élus qu'un couple d'agriculteurs recherche une propriété à acheter ou à louer en vue d'une installation.

DIVERS

Un chantier jeunes de Fumel Vallée du Lot se déroulera sur la commune du 30 juillet au 4 août. Les participants relèveront un mur de pierre sur le chemin de Biron.

Les branchements électriques sont en cours à la maison de la chasse.

Les élus autorisent l'utilisation de la salle dite « des TAPS » par l'Entracte Capelain pour ses répétitions.